

6 1/4 %
WOOD GUNDY
692-4200

3 ANS
25 000 \$ minimum
GARANTI
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

**POUR VOUS
ABONNER:
647-3333**
Extérieur:
1-800-463-2362

MARDI 3 AOÛT 1993

QUÉBEC, 97^e ANNÉE, NO 213
40 PAGES, 3 CAHIER + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 T.V.G. 0.30 4.04

MONTREAL OTTAWA 60c Plus T.P.S. T.V.G.

50c Plus T.P.S. T.V.G.

QUÉBEC



Un coup de fil chasse 3 députés

Bernier, Fontaine et Jacques ne sont plus les bienvenus, dit Campbell

OTTAWA — Entre deux leçons de français et « l'enfer » de Radio-Canada, Kim Campbell a téléphoné à ses trois députés du Québec qui font l'objet de poursuites judiciaires pour les prévenir qu'ils ne sont plus les bienvenus sur les listes électorales du Parti conservateur.

par MICHEL VASTEL
LE SOLEIL

« Les attentes des gens par rapport aux personnages publics sont plus élevées aujourd'hui », a dit la première ministre à une Julie Snyder (*L'enfer c'est nous autres*) qui venait de souligner que « ça prenait une femme pour faire le ménage dans le Parti conservateur. »

Après Maurice Tremblay (Lotbinière), qui a renoncé à se représenter après avoir été reconnu coupable de fraude, les députés Gilles Bernier (Beauce), Carole Jacques (Montréal-Mercier) et Gabriel Fontaine (Lévis), accusés mais non jugés, doivent faire savoir aujourd'hui s'ils abandonnent eux aussi ou s'ils se représentent, pour une troisième fois, comme indépendants. C'est ce que menaçait de faire Gilles Bernier la semaine dernière.

« Je ne les empêche pas de se présenter, mais il y aura un candidat conservateur contre eux », a assuré Mme Campbell. Elle ajoute que « le principe judiciaire de la présomption d'innocence n'a rien à voir avec la politique. » Cela dit, le nouveau chef du Parti conservateur tente de justifier sa volte-face et celle de ses organisateurs québécois sans s'en prendre ouvertement à son prédécesseur qui, lui, a permis la candidature en 1988 de plusieurs députés ayant des démêlés avec la Justice.

Les candidatures des trois députés avaient été entérinées par le PC-Québec, son président de campagne, Marcel Danis, et les organisateurs de Kim Campbell et de Jean Charest. Hier, la première ministre a affirmé que tous ces gens-là sont maintenant d'accord avec elle.

Les explications de la première ministre à sa rencontre avec la presse étaient plutôt laborieuses, mais il est vrai que son « immersion » en français est souvent interrompue par les

tourage de sept minutes de télévision à Radio-Canada.

« Malheureusement » célibataire, Kim Campbell a prétendu qu'elle ne pourrait pas s'en permettre autant que Pierre Elliott Trudeau. Elle déplore malgré tout de ne jamais être seule. « Quand je vais au restaurant, je dois réserver deux tables : une pour moi et une pour les agents de sécurité. »

Face à une animatrice aussi

déchaînée que peut l'être Snyder, Kim Campbell a eu l'air un peu dépassée. Quand l'animatrice lui a dit que ses initiales se prononçaient « cassé » (K.C.), la première ministre n'a manifestement pas compris. Cela ne l'a pas empêchée de réciter, sans hésitation, le mot le plus long de la langue française : anti-constitutionnellement. Mais il faudra manifestement à Mme Campbell d'autres sessions de français, et plus assidues que

celles qu'elle vient de suivre au Collège militaire de Saint-Jean, pour qu'elle réponde avec la même vivacité aux boutades de Snyder.

Aujourd'hui, la première ministre revient à la politique à l'occasion d'une rencontre avec Robert Bourassa à son bureau de Québec. Et demain, elle se penche avec ses ministres sur un plan d'élimination du déficit.

Autre texte en page A-5

Le Hilton aura besoin de deux ans pour se rattraper

Retour au travail serein, hier, au Québec Hilton. Mais l'hôtel aura besoin de deux ans pour effacer le ralentissement provoqué par un conflit de travail de neuf mois. **A-3**

LE MONDE

Les crues menacent de faire exploser 51 réservoirs de gaz

Près de 9000 habitants de Saint Louis ont été évacués, hier, car 51 réservoirs de gaz propane soulevés de leur socle par les inondations risquaient d'exploser. **A-3**

LE SPORT

Deblois devient dépisteur des Nordiques pour le Québec

Après une carrière de 15 ans sur les patinoires de la LNH, Lucien Deblois s'installera désormais dans les gradins pour « espionner » les espoirs québécois au profit des Nordiques. Quelques dépisteurs à temps partiel seront embauchés pour compléter son travail. **S-2**

L'ÉCONOMIE

Air Alliance réduira ses tarifs pour reprendre son envol

Air Alliance annoncera une réduction alléchante des tarifs pour atténuer les pertes de 5 millions \$ subies pendant la grève d'un mois de ses pilotes. **B-8**

L'ÉDITORIAL

Une privatisation ou une vente de feu?

Les propos de M. Raymond Gagné, du Mouvement Desjardins, révèlent une inquiétante improvisation de Québec dans la privatisation de la SAQ. **A-6**

L'INDEX

Annonces classées	C-3 à C-6
Arts	B-4 et B-5
Bridge	C-6
Décès	C-6 et C-7
Économie	B-6 à B-8
Éditorial	A-6
Horoscope	C-7
Le Monde	B-3
Mode	C-1 et C-2
Où aller à Québec	B-4
Québec et l'Est	B-1 et B-2

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-13
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Aujourd'hui: Partiellement ensoleillé, possibilité d'orage isolé en fin de journée; max.: 24 et min.: 16.



Demain: Averses dispersées en après-midi; max.: 23. S-16



Dernier hommage émouvant à Havre-St-Pierre



Plus de 1500 personnes ont rendu un dernier hommage émouvant, hier, aux quatre résidents de Havre-Saint-Pierre qui ont péri mercredi dans un écrasement d'avion. **Texte en page A-3**

Un antidote de 10,5 millions \$

Il faudra 2 ans pour dépolluer la terre empoisonnée de la rue Verdun

QUÉBEC — Hydro-Québec a accordé à un consortium comprenant une compagnie de Québec, Biogénie, un contrat de 10,5 millions \$ pour décontaminer le terrain le plus pollué de la région, situé sur la rue Verdun, dans le quartier Saint-Malo.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

Responsable chez Hydro du dossier, M. Langis Simard avance que le chantier démarra vers la mi-octobre. C'est le temps qu'il faut à la société d'État pour obtenir du ministère québécois de l'Environnement le feu vert, espère notre interlocuteur.

M. Simard indique que le procédé retenu en est un biologique. Les sols contaminés sont mis sous une bâche et des bactéries, « musclées » souligne-t-il avec humour, régulent le cas des molécules d'hydrocarbures et autres contaminants présents.

Il faudra deux ans pour dépolluer 37 974 mètres cubes de terre. Joint hier soir, M. Benoît Cyr, un des deux propriétaires de Biogénie, une firme fondée en 1986, indique que l'entente avec Hydro assurera l'emploi d'une vingtaine de personnes pendant cette période.

Le traitement fera en sorte que près de 40 % du terrain rencontrera les normes pour qu'on puisse y construire des maisons. Le reste répondra aux exigences pour un parc industriel.

Le consortium formé de Biogénie et Excavation Loiseil a l'a

emporté notamment devant Poly-Gérance, affilié à la firme de consultants A.D.S., qui prônait de brûler les sols, et Cintec Environnement, qui voulait recourir à la pyrolyse pour éliminer les contaminants.

Chaque proposition représentait une dépense d'environ 14 millions \$ pour Hydro. Mais le montant n'aura pas été le facteur déterminant.

« Le terrain se trouve dans un secteur résidentiel, fait valoir M. Simard. Avec la technologie retenue, le chantier sera relativement discret par rapport à l'incinération ou la pyrolyse. On se voyait mal arriver avec un incinérateur et une cheminée de 60 pieds de hauteur, en plein Saint-Malo. »

Convaincre les citoyens

M. Simard annonce qu'il rencontrera le « Comité de citoyens du terrain toxique ». Ce dernier a réclamé en vain que tout le terrain soit décontaminé en vertu des normes pour la construction de résidences. Cela aurait coûté au moins 22 millions \$ à Hydro, mais la ville de Québec a modifié son zonage pour qu'une partie du secteur ait une vocation industrielle.

Le porte-parole d'Hydro laisse entendre qu'il rencontrera dans deux semaines le groupe de citoyens pour les convaincre du bien-fondé du choix. M. Simard tient à signaler que les trois procédés — biologique, pyrolyse et incinération — ayant

fait l'objet de la dernière ronde d'analyses ont prouvé, « échantillons à l'appui, être capables de dépolluer l'endroit. Mais il y a aussi la perception des gens : vont-ils nous croire? »

Il rapporte également que Biogénie a de l'expérience dans le domaine, ayant déjà décontaminé par son procédé plus de 150 000 mètres cubes de sol contaminé.

Hydro-Québec a hérité du problème environnemental de la rue Verdun avec la nationalisation de la *Quebec Power*. De 1907 jusqu'au début des années 1960, l'endroit a accueilli une usine fabriquant du gaz.

La terre est empoisonnée par 32 substances jugées « problématiques », dont sept reconnues cancérigènes. On y trouve notamment du benzène, un produit soupçonné de provoquer à la leucémie chez les enfants.

Mais, renseigne M. Cyr, « le principal contaminant est la naphthalène, un sous-produit de la production du gaz. Il fait partie de la famille des H.A.P. (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Mais il est facilement biodégradable », assure-t-il.

Le terrain revendique le triste honneur d'apparaître sur la liste des 62 emplacements les plus pollués de la province. Hydro a déjà investi 3,8 millions \$ durant l'été 1992 pour empêcher tout produit toxique de s'en échapper.



Me Anne LAPOINTE

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

L'injonction obtenue par Me Guy Bertrand a été prise d'urgence puisque l'ouvrage de Me Anne Lapointe, que les Éditions de l'Homme s'approprient à lancer sur le marché, est déjà sous impression.

L'injonction, dont la durée n'excède pas dix jours, ordonne à Me Anne Lapointe et aux Éditions de l'Homme de cesser ou de s'abstenir de produire, distribuer, exhiber en public, vendre, montrer, faire voir, publiciser, etc., le livre en litige. Me Bertrand, qui agit au nom de la famille, invoque la violation du secret professionnel et l'atteinte à la vie privée pour justifier sa requête.

Le cas de Nancy B., on s'en rappelle, a défrayé la manchette pendant plusieurs mois et a amené une réflexion collective sur le droit de mourir. Atteinte d'une maladie incurable (Guillain-Barré) et maintenue en vie au moyen d'un appareil, la jeune femme ne voulait plus dépendre d'une machine. Elle réclamait à cor et à cris d'être débranchée, au risque de mourir à brève échéance.

Son médecin, le Dr Danièle Marceau, a préféré avoir l'avis du tribunal avant de se rendre au désir de la malade, représentée par Me Anne Lapointe. Le juge Jacques Dufour a finalement accédé à la demande de Nancy B. dans un jugement faisant jurisprudence.

Le livre sur Nancy B. interdit pour l'instant

QUÉBEC — L'affaire Nancy B. a refait surface, hier, alors que le juge Gérard Lebel de la Cour supérieure a émis une injonction provisoire pour interdire la publication du livre « La permission de mourir » (le cas de Nancy B.) écrit par l'avocate de la jeune femme décédée à l'Hôtel-Dieu en février 1992 au terme d'une longue saga judiciaire.

FAITS DIVERS

18 millimètres en 15 minutes

Québec inondée sous la pluie

QUÉBEC — Pas moins de 18 millimètres de pluie en 15 minutes : la cellule orageuse qui a traversé toute la région de Québec, en milieu de soirée hier, a battu en intensité les quelques crues subites qu'on avait connues en juillet.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

Saint-Augustin, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Val-Bélair, Stoneham et Charlesbourg ont été les villes les plus affectées par les fortes pluies de la soirée. Une cellule orageuse secondaire a également touché la rive sud.

La pluie abondante a été accompagnée d'éclairs et de rafales ayant atteint par moment plus de 56 km/heure, a précisé Gilbert Filion, météorologue à Environnement-Canada.

Au plus fort des orages, 31 000 clients d'Hydro-Québec — dont 25 000 sur la rive nord — ont été privés de courant. Au moment de mettre sous presse, la plupart des lignes électriques avaient été remises en service, mais il restait encore une centaine de pannes isolées, touchant chacune moins de 10 abonnés. Des employés d'Hydro devaient s'affairer à réparer le tout durant la nuit.

À Québec, Charlesbourg et Lévis, surtout, les systèmes d'évacuation pluviale n'ont pas résisté aux orages. Résultat ? D'innombrables rues et sous-sols inondés,

des déclenchements de systèmes d'alarme à n'en plus finir et plusieurs accrochages — mais pas de blessés.

À Charlesbourg, au 1221, Aigle-Marine, les pompiers ont répondu à un début d'incendie dû à une surcharge électrique. Deux rues se sont affaïssées, à l'intersection du boulevard de l'Atrium et de l'autoroute Laurentienne, et à l'angle de la 55e Rue et de la 1re Avenue. Plusieurs automobilistes y sont restés pris, ce qui a causé quelques collisions.

À Québec, le boulevard Lebourgneuf a été fermé à la circulation, en direction ouest, près de l'autoroute Laurentienne, en raison d'une inondation passagère. À l'angle de la rue de la Morille et du boulevard Saint-Joseph, une automobile est restée prise dans la flotte et les policiers s'y sont rendus « pratiquement à la nage » pour constater que le conducteur avait courageusement évacué son véhicule.

Un policier de Québec a dû être hospitalisé après avoir respiré des émanations de fusées routières, près de la rue du Colisée, elle aussi partiellement inondée.



Rien n'arrête Francis Julien, 11 ans, du quartier Lebourgneuf, qui s'est dirigé vers cette voiture de police en dépit de l'eau qui montait, montait, montait...

Vacances plus meurtrières que l'an dernier

54 morts dans 46 accidents routiers

QUÉBEC — Les vacances de la construction de l'été 1993 ont été plus meurtrières que l'année dernière au Québec, avec 54 pertes de vie dans 46 accidents de la route, comparativement à 51 morts en 1992. Toutefois, depuis 1989, ce bilan va en s'améliorant, passant de 75 victimes à une pointe de 80 décès en 1990 puis à 61 pertes de vie en 1991.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

On peut même dire que ce tableau suit la tendance annuelle remarquée sur les routes québécoises puisque la Société d'assurance-automobile du Québec a noté 966 décès en 1992, une première en 30 ans. En 1989, la SAAQ comptait 1141 morts ; en 1985, 1386 et en 1980, 1492 victimes.

Fait à noter, la tragédie du lac Bouchette n'est pas incluse dans le relevé des vacances de la construction. Les accidents avec blessés graves pour les 15 jours de répit de la construction eux, sont en hausse depuis 1989 dans la province, passant de 357 blessés graves à 450 puis à 498 en 1991. L'an dernier, 417 personnes ont payé chèrement l'inconduite des automobilistes.

C'est le district de la Sûreté du Québec de la Vieille Capitale qui s'accapare le plus grand nombre d'accidents durant ces 15 jours, 12 pour 16 victimes, soit une hausse de trois, contre 8 accidents qui ont fait 10 victimes pour Montréal. La Côte-Nord s'en tire indemne. En

fait, il n'y a eu que trois jours de répit durant ce congé : les 21, 28 et 30 juillet. Le premier week-end, du 16 au 18 juillet, fut le plus meurtrier, avec 16 accidents qui ont fait 19 victimes. « Cela s'explique par le fait que les gens sont probablement tous partis en même temps. On croit aussi que plusieurs d'entre eux utilisaient de nouvelles routes, en appuyant pas mal sur l'accélérateur », explique l'agent Luc Gadoury, de la SQ.

Selon les données fournies par la SQ hier soir, l'Estrie a connu sept accidents qui ont coûté la vie à huit automobilistes ; la Mauricie a eu quatre victimes ; le Saguenay-Lac-Saint-Jean, trois morts ; le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie ont été le théâtre de trois morts accidentelles. Six personnes ont péri en Abitibi et au Nouveau-Québec ; six autres en Outaouais.

Autre amélioration
La région de Québec enregistre une hausse de sa performance pour les cinq premiers mois de l'année 1993, avec 14 décès sur les routes contre 22, soit une baisse de 36 %. En outre, durant le long



Le bilan des vacances de la construction va quand même en s'améliorant depuis 1989.

congé, dans notre région, il y a eu moins de blessés dans des accidents, soit 203 contre 223 l'an dernier et 244 en 1991. Les policiers ont émis 5918 billets d'infraction (en majorité pour vitesse), soit 800 de moins que l'an dernier. Les cas d'ivresse au volant sont passés de 291 (1991) à 156. Selon la SAAQ, il y a une baisse de 50 % des conducteurs surpris ivres sur la route.

Dans la province, le mois de

juillet a redoré son blason en 1992, avec 40 décès de moins qu'en 1990. « Ce sont les mois de juin, juillet et août qui comptent parmi les plus meurtriers de l'année. Mais il ne faut pas dramatiser. La conduite des automobilistes s'améliore sur les routes. Les lois sont plus sévères, les campagnes de prévention, mieux ciblées et la surveillance policière continue », conclut Bertrand Bergeron, de la SAAQ.

Explosion dans un garage: un blessé

SAINT-NARCISSE — Un homme a été gravement brûlé sur toute la surface de son corps, après que des vapeurs d'essence eurent provoqué une explosion, hier après-midi, au sous-sol du garage attaché à sa résidence de Saint-Narcisse, une petite ville située au nord-ouest de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

L'explosion s'est produite vers 16 h au 381, rue Genest, à Saint-Narcisse, dans le comté de Champlain. Le propriétaire de la maison, René Cloutier, 39 ans, cherchait la provenance d'une fuite sous son véhicule garé dans le garage.

Selon les policiers de la Sûreté du Québec de Sainte-Anne-de-la-Pérade dépêchés sur les lieux, des vapeurs d'essence auraient provoqué une explosion au sous-sol du garage, dont le plancher a été littéralement soulevé. Toutes les structures de la maison et du garage ont été ébranlées par le souffle de l'explosion. « Tout

est sens dessus dessous à l'intérieur, a relaté l'agent Daniel Lamirande. La maison est une perte totale. »

René Cloutier a été brûlé aux deuxième et troisième degrés sur tout le corps. La gravité de son état a entraîné son transfert au Centre des grands brûlés, à Québec. Son beau-père, qui était dans le garage avec lui, a subi des brûlures superficielles ; il a été conduit à l'hôpital Sainte-Marie, à Trois-Rivières. Deux fillettes de six ans — la fille du propriétaire et une amie — se trouvaient dans la maison au moment de l'explosion ; elles s'en sont tirées indemnes.

L'enquête a été confiée à la SQ du poste de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Il voulait se faire tatouer deux yeux sur les testicules

QUÉBEC — L'appel à la bombe qu'un jeune homme de 22 ans a lancé à l'endroit d'un tatoueur qui avait refusé de lui tatouer deux yeux sur les testicules a connu son dénouement hier au palais de justice : le juge Michel Babin lui a accordé un sursis de sentence de deux ans.

La magistrat a accordé ce sursis à Michel Piquot parce que le Sherbrookois, qui avait proféré sa menace sous l'emprise de stupéfiants, a subi depuis une cure de désintoxication fermée de trois mois et une cure ouverte d'un mois, toutes deux couronnées de succès. C'est ce que le défenseur de l'accusé, Me Yves-André LeBoutillier, et le procureur de la Couronne, Me Sabin Ouellet, ont affirmé au juge.

Cette frasque n'est toutefois pas la seule attribuable au PCP. Voilà pourquoi Michel Piquot a connu une deuxième sentence, hier. En effet, le jeune homme était également accusé d'agres-

sion sexuelle sur une technicienne en radiologie. Sous l'effet de la drogue, il s'était livré à des propositions pas très catholiques concernant, encore une fois, ses parties génitales. Frustré du refus de la technicienne, il lui avait saisi une fesse. Pour ce second chef d'accusation, le juge Babin lui a imposé 200 \$ d'amende ainsi qu'une ordonnance de probation de deux ans, à raison d'une fois par mois.

Les deux avocats s'étaient entendus sur les représentations à faire au tribunal. Le procureur de l'accusé a lui-même reconnu que si la cure de désintoxication a très bien réussi, son client a néanmoins besoin d'encadrement. C'est à cela que veillera l'agent de probation.

Dix ans de prison pour trafic d'héroïne

MONTREAL (PC) — Un homme de 40 ans a été condamné à dix ans d'emprisonnement hier, après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de trafic de 700 grammes d'héroïne. Felix Ugolee, de Châteauguay, avait été arrêté en juin 1992 après une transaction avec un agent double de la GRC. Un de ses complices, Usbun Ekhibise, 38 ans, a été condamné à huit ans et demi d'emprisonnement.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 02-08-93
5-0-6
4-0-5-6

En Bref

L'infirmière « contrebandière » pourrait être radiée à vie

MONTREAL (PC) — L'infirmière-chef du département de soins prolongés du quatrième étage de l'hôpital Saint-Luc, à Montréal, risque d'être radiée à vie de l'Ordre des infirmières du Québec si elle est reconnue coupable de contrebande de cigarettes. « Ça peut aller de la simple réprimande à la radiation. Le comité de discipline décidera », a déclaré hier la directrice générale de l'Ordre des infirmières, Thérèse Guimont. Deux inspecteurs du ministère du Revenu du Québec ont découvert jeudi dernier une dizaine de cartouches de cigarettes illégales dans le bureau de l'infirmière-chef. L'enquête des inspecteurs a permis de constater que l'infirmière, son fils — préposé aux bénéficiaires au même hôpital — et une réceptionniste ont organisé un vaste réseau de contrebande de cigarettes, depuis un an. Plusieurs employés de l'hôpital en ont profité. Les cigarettes étaient également revendues au prix courant aux bénéficiaires âgés.

Coups de feu

LAC-BEAUPORT — La Sûreté du Québec a été appelée à intervenir, vers 14 h hier, après avoir reçu un appel anonyme relativement à des coups de feu qui auraient été tirés au 7, rue des Sables, à Lac-Beauport. Rendus sur place, les policiers se sont trouvés en présence de trois personnes qu'ils connaissaient très bien. Ces gens étaient en état d'ébriété. Ils ont été amenés au quartier général de la SQ pour y être interrogés et ont été relâchés par la suite. L'un d'eux, un homme d'environ 70 ans, sera accusé d'avoir utilisé une arme à feu de façon dangereuse. Quant aux deux autres personnes, elles comparaitront ultérieurement par voie de sommation pour des dossiers antérieurs de fraude. Les policiers ont saisi par la même occasion quatre carabines.

Surdose de PCP

VALCARTIER — Deux jeunes Montréalaises de 18 ans ont dû être hospitalisées, dimanche, après avoir été victimes d'une surdose de PCP et de cocaïne au Village des sports de Valcartier. L'une d'elles était inconsciente à l'arrivée des ambulanciers ; elle a passé la nuit de lundi à

l'unité des soins intensifs de l'hôpital Chauveau. L'autre a reçu son congé de l'hôpital dimanche. C'est elle qui a mis les ambulanciers au courant des substances qu'elles avaient consommées. L'escouade du crime organisé de la Sûreté du Québec a été chargée du dossier. Il n'est pas exclu que les jeunes femmes soient accusées de consommation de stupéfiants. L'homme qui les accompagnait a été interrogé par les policiers. Des accusations pourraient également être portées contre lui.

Aggressions sexuelles

JONQUIÈRE — Un homme de 27 ans, de Jonquière, comparaitra au palais de justice de Chicoutimi pour y être accusé d'agressions sexuelles. La première, rapportée le 26 juillet, serait survenue le 15 juillet dernier sur une adolescente de 15 ans. L'autre, rapportée le 28 juillet, aurait eu lieu à Shipshaw entre le 1er août et le 30 septembre 1989 ; la victime avait alors 16 ans.

Un homme se noie

SAINT-RAYMOND — André Doyon, 37 ans, de Sainte-Foy, s'est noyé, dimanche après-midi, dans la rivière Bras du Nord, à la sortie du village de Saint-Raymond de Portneuf. La victime, un excellent nageur, s'est hasardé dans le sinueux cours d'eau et a été emportée par le courant. Il a appelé à l'aide mais personne n'a pu le secourir. Il a été repêché dimanche, vers 20 h, à environ 300 mètres de l'endroit où il était tombé.

Un pilote canadien meurt dans le lac Michigan

NAUBINWAY, Michigan (PC) — Un pilote canadien est mort dimanche, lorsque son petit avion s'est abîmé dans le lac Michigan. Sa femme, unique passagère à bord de l'appareil, s'en est sortie indemne. Le couple, dont l'identité n'a pas été divulguée, résidait à Chelmsford, en Ontario. L'appareil avait décollé de Oshkosh, au Wisconsin, à destination de Sault-Sainte-Marie. Selon la police, il semble que l'épave brouillard le long de la grève du lac Michigan ait désorienté le pilote. L'avion, équipé de flotteurs, s'est abîmé dans l'eau près de Rock River, à quelques kilomètres à l'ouest de Naubinway. L'appareil s'est renversé, tenant le pilote prisonnier à l'intérieur. Sa conjointe a réussi à s'échapper et s'est agrippée à l'avion jusqu'à l'arrivée des secours. Une équipe de plongeurs a récupéré le corps du pilote tôt hier matin.

Bienvenue au Hilton!



Danny Paré, ci-dessus, n'a pas caché la joie de retrouver son uniforme de portier. « Travailler avec le public, résume-t-il. Il y a les bagages, mais aussi beaucoup de social, dans cette job-là. »

QUÉBEC — Le retour au travail au Québec Hilton s'est fait hier sans pleurs ni grincements de dents. Mais l'hôtel a définitivement raté la saison 1993 des congrès. Il lui faudra pratiquement deux ans avant que l'achalandage ne revienne au niveau de ce qu'il était avant le lock-out, en novembre 1992.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

« C'est comme s'il s'agissait de l'ouverture de l'hôtel », commente le directeur général Gérard Viardin. Il prédit que le rattrapage prendra entre un an et demi et deux ans. « Cela dépend aussi de la conjoncture économique. »

Les grands hôtels, comme le Hilton, comptent beaucoup sur les grands congrès qui se tiennent entre mai et la mi-octobre. Tout en se consolant de recevoir prochainement un rassemblement d'actuels, M. Viardin constate que plusieurs groupes ont été perdus, dont celui de l'aérospatiale qui devait accaparer 450 chambres chez lui.

« Peut-être pourra-t-on récupérer quelques petits congrès — environ 150 chambres au maximum —, en novembre ou décembre, se hasarde-t-il à prédire. Mais il faudra être chanceux! C'est évident que la saison 1993 est sérieusement handicapée, mais la prochaine l'est aussi », signale le directeur général.

Les médias ont rapporté que le conflit de travail a entraîné des pertes de 7 millions \$ pour la région. M. Viardin souligne que les chiffres ne sont pas ceux du Hil-

ton, mais il se dit convaincu que la baisse de revenus pour l'industrie régionale est bien supérieure.

Chose certaine, même un « concurrent », le Château Frontenac, se réjouit de la reprise des activités au Hilton. « Nous sommes très, très heureux que ce soit réglé », rapporte le directeur général Philippe Borel, en affirmant cependant que son établissement n'a pas été touché parce qu'il vise une clientèle haut de gamme. C'est une bonne chose pour la ville et pour toute l'industrie.

Tourner la page

Quelque 150 travailleurs, sur environ 450, ont repris le collier dans une atmosphère relativement sereine, a pu constater LE SOLEIL lors d'une visite incognito. Signe que la méfiance n'est cependant pas disparue complètement, seul un portier a voulu être identifié sur les lieux.

Au restaurant Le Caucus, la blonde serveuse s'est excusée de n'avoir aucune des nombreuses bières Dry, mais assure que tout rentrera dans l'ordre rapidement. « Oui, on est content d'être de retour », lance-t-elle avec un grand sourire. Au 22e étage, un grand gaillard a insisté « qu'on veut tourner la page. On ne regrette pas (la bataille menée).

Mais on est content de revenir. On l'aime, notre hôtel. »

Hier, André Ampleman, un portier, a fait le grand ménage de ce qui a été le local syndical. « Moi, je me suis ennuyé de ma job, du travail à la porte, du contact avec le client. Plus que du salaire. On sent qu'il y a une volonté (patronale) de repartir du bon pied. Et nous voulons que l'hôtel redevienne rentable. »

Le syndicat a la ferme intention de passer l'éponge, signale son président Johnny Lagacé. Il incite d'ailleurs ses syndiqués à participer aux rencontres organisées par la partie patronale pour relancer l'hôtel. « Nous avons reçu un très bel accueil, constate M. Lagacé. Nous en avons même été surpris. »

De tels propos ne manquent pas de rassurer le directeur général Viardin. « Nous avons préparé le terrain très sérieusement », insiste celui qui a écrit à ses employés pour leur dire son « émotion et son soulagement » de les revoir au poste.

Les réunions se font pas groupe de 50 personnes, sous le thème de « Ensemble, on reconstruit ». « Ce qu'on veut reconstruire, c'est le service à la clientèle », précise M. Viardin.

Hier, 30 % des 565 chambres étaient occupées. M. Viardin vise un taux de 55 % d'ici la fin du mois. Habituellement, ce pourcentage atteint 90 % durant le mois d'août.

1500 personnes aux funérailles des quatre victimes de l'écrasement

Havre-Saint-Pierre pleure ses enfants disparus

HAVRE-SAINT-PIERRE — Plus de 1500 personnes, soit près de la moitié de la population de la communauté de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord, ont rendu un dernier hommage émouvant, hier, aux quatre résidents de la municipalité qui ont péri mercredi dans un écrasement d'avion. Commerces, banques et restaurants ont fermé leurs portes pour que tous puissent assister aux obsèques.

par ALAIN-A. BOUCHARD
collaboration spéciale

C'est sous un ciel gris que les cayens et cayennes se sont rendus en début d'après-midi à l'église de Havre-Saint-Pierre pour assister aux funérailles de Michel Cor-

mier, Julien Barriault, Marc Lévesque et Roger Richard, les quatre pères de famille morts au Lac Petitpas.

Près d'une heure avant le début des obsèques, l'église était déjà pleine à craquer. Il y avait foule également au sous-sol, où la messe était retransmise.

Des centaines de personnes ont pour leur part pris place à l'extérieur où ils ont écouté dans le plus grand respect la célébration qui était diffusée sur les ondes de la radio locale.

Solidarité exemplaire

Il faisait une chaleur écrasante à l'intérieur de la petite église alors que Mgr Pierre Morissette, évêque de la Côte-Nord, a concélébré la messe en compagnie d'une dizaine de curés originaires des quatre coins de la Minganie.

Dans son homélie, le père Claude Methot, aumonier de la paroisse de Havre-Saint-Pierre, a

salué la solidarité exemplaire de tous les membres de sa communauté envers les familles affligées par le deuil d'un proche.

« Les derniers jours ont été très pénibles pour moi et pour de nombreux autres résidents de la municipalité. Mais l'affection déployée par vous tous envers les familles des disparus depuis l'annonce de cette tragédie me console et pour cela je vous admire », a fait savoir le père Methot.

Poème pour les disparus

Le moment le plus émouvant de la célébration est survenu lorsque des amis et des membres de la famille des quatre victimes ont pris la parole.

Luc Noël, du syndicat des Métallistes, à Havre-Saint-Pierre, a lu un poème rédigé après l'accident par un confrère de travail des quatre hommes. « Les monolithes de l'Archipel sont en deuil et un vent glacial se lève sur la mer. Dans la mine de QIT, un grand vide s'est installé. Pourquoi le destin devait-il être au rendez-vous lors de cette tragique journée? », raconte le texte.

Peu après 15 h, les portes de l'église se sont ouvertes et les quatre dépouilles ont été transportées au cimetière de Havre-Saint-Pierre. Plus de 500 personnes attendaient toujours à l'extérieur en silence alors que quelques rayons de soleil ten-

taient difficilement d'illuminer cette journée de deuil en Minganie.

Aux îles-de-la-Madeleine

Au même moment, hier, plus de 500 personnes se massaient dans l'église paroissiale de Cap-aux-Meules pour assister aux funérailles de Bernard Massé, le pilote de l'avion dans lequel ont péri les quatre travailleurs de Havre-Saint-Pierre.

Une délégation de Havre-Saint-Pierre était aux îles-de-la-Madeleine pour les funérailles de M. Massé, 30 ans, qui laisse dans le deuil ses parents, M. et Mme Wilfrid Massé, et sa conjointe Gaétane, enceinte.



La moitié de toute la population de Havre-Saint-Pierre a assisté, hier, aux funérailles des victimes locales de l'écrasement d'un hydravion, au nord de la municipalité, mercredi dernier. Sur cette photo, un officiant distribue la communion aux fidèles massés à l'extérieur de l'église paroissiale.

Alerte aux réservoirs de propane à la dérive

Les digues de protection cèdent sur le Mississippi

SAINT LOUIS (AP, AFP) — Les eaux du Mississippi et du Missouri ont atteint des niveaux record et menaçaient de toutes parts, hier, la ville de Saint Louis : près de 9000 habitants du sud de la ville ont été évacués, car 51 citernes de gaz propane soulevées de leur socle par les eaux risquaient d'exploser.

Hier, les eaux ont atteint 14,81 m., soit moins que la crête prévue (15,06 m.) et, bonne nouvelle pour les habitants, « le plus haut niveau aurait été atteint », selon les prévisions des spécialistes des services météorologiques.

Mais cette baisse des eaux est due à une mauvaise nouvelle pour d'autres personnes résidant en aval de Saint Louis : deux digues ont cédé hier matin et l'eau a envahi la petite ville de Valmeyer. Les eaux boueuses ainsi libérées menaçaient des fermes et des villages dans un rayon de 32 km.

La situation « peut devenir une véritable catastrophe majeure », a souligné le chef de la police de Saint Louis, Clarence Harmon, précisant que des « fuites importantes avaient été relevées sur un certain nombre de citernes ». Les citernes menaçantes ont semé la consternation parmi les résidents des quartiers environnants.

À Saint-Charles, dans la banlieue nord-ouest de Saint Louis, d'autres digues contenant le Missouri ont cédé hier matin. Deux cent habitations ont été évacuées.

Des milliers de volontaires avaient bravé la chaleur et l'humidité dimanche pour consolider avec des sacs de sable les digues contenant la rivière Des Peres. Les digues de 17 mètres protégeant Saint Louis, qui n'ont jamais été soumises à tant de pression, étaient également renforcées par endroit. Des fuites ont déjà menacé une zone industrielle au nord du centre-



Cette vue aérienne permet de constater l'ampleur des dégâts causés par l'effondrement hier, de plusieurs digues, dans la région de Valmeyer.

dans l'ensemble de la plus importante agglomération du Missouri. Mais les deux fleuves grossissaient plus rapidement et de façon plus importante que prévu.

Neuf États sont touchés par ces inondations, qui ont fait 45 morts depuis près de deux mois, et des dégâts estimés à 10 milliards \$.

LA POLITIQUE

Des économies de 2 milliards \$ pour le gouvernement ontarien

Un succès sans précédent au Canada (Laughren)

TORONTO — Selon le ministre des Finances de l'Ontario, Floyd Laughren, ce n'est pas une victoire, parce qu'une victoire implique des perdants.

par SUZANNE DANSEREAU
de la Presse canadienne

C'est une réussite, un « accomplissement ». Et un succès sans précédent au Canada.

Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a fièrement annoncé hier des ententes couvrant tous les 900 000 employés des secteurs public et parapublic, dans le cadre des négociations en vue d'un contrat social qui se sont terminées dimanche soir à minuit.

Tous les huit secteurs que le gouvernement avait créés en vue de cette négociation — le municipal, la santé, l'éducation, les collèges, les universités, les agences gouvernementales, la fonction publique et les services sociaux — ont fait l'objet d'ententes négociées, a déclaré hier le ministre des Finances, lors d'une conférence-bilan à Queen's Park.



Floyd Laughren

Les deux derniers secteurs à signer ont été l'éducation et la fonction publique, à moins de trois heures de l'échéance.

C'était, symboliquement, les plus importants. Un échec dans ces secteurs aurait fait perdre la face au gouvernement, disent les observateurs.

Toutefois, dans la majorité des autres secteurs, ce que M. Laughren appelle « ententes négociées » sont des propositions approuvées par la majorité des

parties impliquées, mais pas par toutes les parties.

On pense notamment au domaine municipal, à la santé, aux universités et aux collèges, où il n'y a pas eu unanimité.

En utilisant son pouvoir de décréter des ententes malgré l'absence d'unanimité, M. Laughren a dû se défendre de pratiquer du paternalisme.

Il a expliqué hier qu'il avait décréte ces ententes pour ne pas pénaliser les gens, rappelant qu'en vertu de la loi spéciale sur le contrat social de l'Ontario, l'absence d'entente aurait empêché les employés d'avoir accès au Fonds de sécurité d'emploi du gouvernement (100 millions \$ par année) et au rabais de 20 % sur les objectifs de réductions.

Des économies de 2 milliards \$

Le gouvernement Rae va réaliser des économies de près de 2 milliards \$ par année pendant trois ans avec ce contrat social.

La plupart des ententes prévoient des gels de salaires pendant trois ans et des congés sans solde obligatoires, en plus d'autres mesures de rationalisation.

Reste maintenant à savoir si les ententes réalisées au plan sectoriel seront conclues au plan local.

À cet égard, rien n'est moins sûr. L'échéance pour la conclu-

sion d'ententes locales est le 10 août prochain et là où les pourparlers échoueront, la loi spéciale s'appliquera.

En tout 4000 ententes locales

devront être conclues, à défaut de quoi un employeur, en vertu de la loi spéciale, peut imposer ses propres conditions — ce qui peut signifier des mises à pied.

Bruno Leclerc sollicite un poste à l'exécutif national du Parti québécois



Bruno Leclerc

QUÉBEC — Candidat à un poste à l'exécutif national du Parti québécois, l'avocat Bruno Leclerc, de Québec, n'en croit pas moins que cette formation politique, flairant à plein nez le pouvoir, n'est plus « le forum privilégié de ses membres ».

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

Élu président de l'Association de Jean-Talon en mars dernier, où il fera vraisemblablement acte de candidature en vue du prochain scrutin provincial, ce membre fondateur du Mouvement souveraineté association (MSA) ne se prétend nullement « contestataire et dissident ». Il est cependant de

toute nécessité que dans une « saine démocratie », croit-il, tout membre d'un parti politique puisse exercer son droit de parole ou celui de se présenter à un poste à l'exécutif, sans être étiqueté comme tel.

La société québécoise a changé, a-t-il plaidé lors d'un entretien téléphonique au SOLEIL, et « 20 ans de vie professionnelle et d'activités politiques m'ont appris que la promotion de la souveraineté ne peut à elle seule assurer le triomphe du Parti québécois et la création d'un pays ».

Mais le PQ, est-il convaincu, doit redevenir un lieu d'échanges d'idées et de solutions novatrices pour faire face, « sans peur des remises en question », au chômage, aux emplois précaires, à la violence, à la pauvreté et au dépeuplement de la planète. D'autant plus, devait-il ajouter, que nous sommes « surgouvernés, sur-réglementés, surtaxés et surendettés ».

Me Leclerc dit avoir constaté que le PQ n'a guère brillé au cours des récentes années en matière d'idées originales qui ont plutôt émané, à son avis, de regroupements comme le comité Bélanger-Campeau et la faction *alliariste* du Parti libéral.

Enfin, la sauvegarde des acquis sociaux, comme les secteurs de la santé et de l'éducation, implique, a-t-il ajouté, une réévaluation des champs d'intervention de l'État. Par exemple, estime-t-il, le gouvernement pourrait fort bien se passer du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, de celui des Communications et de la Société des traversiers.

Enfin, Me Leclerc posera sa candidature à l'un des six postes de conseillers, lors du congrès d'orientation du PQ, les 20, 21 et 22 août, à Montréal, pour briser en quelque sorte la mainmise de représentants de la région de Montréal à l'exécutif national en faveur d'une représentation géographique plus diversifiée.

Robillard distribue 2 millions \$ à 55 organismes

QUÉBEC (PC) — En versant près de 2 millions \$ à 55 organismes chargés de développer et de diffuser la culture scientifique au Québec, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, espère favoriser « une appropriation collective de la science et de la technologie ».

Le programme « Étalez votre science » est aussi, selon la ministre, une façon de donner au grand public toute l'information nécessaire pour qu'il soit en mesure de participer aux débats sociaux touchant ces domaines.

Les montants des subventions distribuées varient de 10 000 \$ à 50 000 \$.

Par exemple, « Science on tourne », un projet de la Fédération des collèges d'enseignement général et professionnel, a décroché une somme de 50 000 \$.

Un autre projet appelé « Pardonnez-moi, qu'est-ce qu'on mesure avec ça ? » a permis à l'Institut national de la recherche scientifique de Sainte-Foy d'aller chercher une subvention de 40 000 \$.

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a elle aussi obtenu une subvention de 40 000 \$ pour préparer « une trousse de vulgarisation scientifique ».

PS/1
IBM

La puissance simplifiée

Rangez
VOS affaires!

Procurez-vous un ordinateur personnel PS/1 486 avant le 30 septembre et obtenez le logiciel réputé Lotus Organizer. Une valeur de 179 \$, sans frais supplémentaires!

Conçue pour le bureau et pour les travaux scolaires, la nouvelle gamme d'ordinateurs personnels PS/1 offre toute la puissance de la technologie du 486. Et ces PS/1 sont rapides! Ouvrez la boîte et, cinq minutes plus tard, vous êtes dans le coup!

En ce moment, les PS/1 sont autrement polyvalents. En effet, durant les mois d'août et de septembre, chacun des PS/1 est offert avec Lotus Organizer sans frais supplémentaires. Par conséquent, le rappel de cours, de réunions, d'horaires, de notes et de numéros de téléphone se fait en deux clics, trois mouvements!

Alors, maintenant, vous pouvez ranger vos affaires et économiser jusqu'à 179 \$*.

Nouveaux modèles de PS/1 (y compris le modèle mini-tour) avec potentiel de croissance. Disques durs de 85 Mo à 250 Mo.

TOUS LES MODELES COMPRENNENT :

- Processeur puissant 486 d'Intel
- Capacité OverDrive d'Intel
- Affichage graphique sur bus local pour une vitesse accrue
- Écran couleur de haute qualité
- Modem interne ou carte de télécopie
- MS-DOS 6.0, WINDOWS 3.1 et WORKS préchargés
- Logiciels PS/1 exclusifs (y compris tutoriels)

Économisez jusqu'à 500 \$ sur les logiciels gagnants Ami-Pro ou Freelance Graphics.

Les acheteurs d'ordinateurs personnels PS/1 486 peuvent maintenant se procurer, pour 99 \$ seulement, un de ces logiciels avancés de traitement de textes ou d'affichage graphique, qui comptent parmi les mieux cotés. Une excellente façon d'économiser jusqu'à 500 \$ sur le prix de détail de ces programmes faciles à utiliser.

Faites l'essai d'un PS/1 IBM et vous pourriez en gagner un**

Faites l'essai d'un PS/1 et remplissez le bulletin de participation du concours «Rangez vos affaires». Vous pourriez gagner un ordinateur personnel PS/1 si votre nom était tiré au sort. Le PS/1 vous est offert, tout compris, à partir de 1749 \$†

Appelez IBM direct au 1 800 465-7999, poste 552 de 8 h à 20 h, du lundi au vendredi, et de 11 h à 16 h, le samedi.

IBM



Beaufort Informatique, Baie-Comeau, 418-583-6666
Solution Informatique Ent., Bonaventure, 418-534-4450
Electro Informatique Michaud, Fatima, 418-871-1321
Erso Informatique, Gaspé, 418-368-5433

Ordinopro Inc., Matane, 418-566-2160
Club Biz Inc., Québec, 418-522-7279
Équipement de Bureau de Québec, Québec, 418-871-1321
Infomega, Sillery, 418-688-0000
Cancom/Parabolique Inc., Sept-Îles, 418-962-6123

Micro-Experts Canada, Sept-Îles, 418-962-0855
Les Ordinateurs P.M.C. Inc., St. Georges BCE, 418-228-5504
P.P. Musique Inc., St. Pascal, 418-492-6032
Co-Op Comptoir Sciences, Ste. Foy, 418-656-7250
Info Unik, Ste. Foy, 418-681-9434

Micro Centre™ Inc., Thetford Mines, 418-338-8576
Compucentre, tous les magasins
MicroAge, tous les magasins

Les offres se terminent le 30 septembre 1993. *Les économies indiquées sont basées sur le prix de détail suggéré par le fabricant. Les distributeurs et détaillants peuvent offrir des prix plus bas. **Pour plus d'information, voir un détaillant. †Les détaillants peuvent offrir des prix plus bas. Les prix indiqués ne comprennent pas les frais pour les services supplémentaires que pourraient fournir les détaillants ou distributeurs. IBM et PS/1 sont des marques déposées d'International Business Machines Corporation. Intel, le logo intel inside et OverDrive sont des marques déposées d'Intel Corporation. MS-DOS, Windows et Works sont des marques de commerce de Microsoft Corporation. Lotus, Ami-Pro et Freelance Graphics sont des marques déposées et Organizer est une marque de commerce de Lotus Development Corporation.

Jacques, Bernier et Fontaine Les députés bannis souhaitent rester

MONTREAL (LE SOLEIL-PC) — La députée conservatrice de Mercier, Carole Jacques, a comparu plus tôt que prévu, hier, au palais de justice de Montréal pour y être formellement accusée de fraude, d'abus de confiance et de trafic d'influence.



La députée Carole Jacques a nié toute culpabilité, hier.

Par la suite, la députée Jacques a convoqué les médias pour les entretenir, aujourd'hui, de son avenir politique.

Hier, Mme Jacques a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité, tout comme son ancien organisateur politique Jean-Yves Pantaloni relativement à des rencontres avec des hommes d'affaires dans le but d'obtenir une compensation financière pour l'aide qu'ils auraient promis de leur fournir en vue de l'obtention d'une subvention d'un ministère ou d'un organisme fédéral.

Leur enquête préliminaire a été fixée au 5 novembre.

Mme Jacques devait comparaître le 8 septembre, mais le déclenchement prochain des élections fédérales a vraisemblablement incité son avocat à faire le nécessaire pour devancer l'enregistrement de son plaidoyer de non culpabilité.

Il apparaît de plus en plus improbable que la députée conservatrice de la circonscription de Mercier puisse une nouvelle fois brigner les suffrages sous cette bannière politique.

Récemment, la première ministre Kim Campbell a insisté pour que les candidats conservateurs soient « au-dessus de tout soupçon ».

Il y a quelques jours à peine, Mme Campbell a salué avec satisfaction la décision du député de Lotbinière, Maurice Tremblay, de ne pas se porter candidat aux prochaines élections fédérales.

Le député Tremblay avait été reconnu coupable, en janvier dernier, d'avoir détourné des fonds publics au profit de certains de ses organisateurs politiques et condamné à payer 12 000 \$ d'amende.

Mme Jacques n'est pas le seul député à avoir des démêlés avec la justice.

Il y a également Gilles Bernier (Beauce) et Gabriel Fontaine (Lévis) lesquels font face à diverses accusations criminelles d'abus de confiance, de

trafic d'influence et de détournement de fonds. Les deux hommes réfléchissent à leur avenir politique. M. Bernier doit faire connaître les résultats de cette réflexion, aujourd'hui, en conférence de presse.

Selon certaines indications, M. Bernier choisirait de se présenter candidat indépendant. Le président de l'Association conservatrice de Beauce, Léo Couillard, a dit hier qu'il appuyait M. Bernier, peu importe sa décision. Le député Bernier a été réélu candidat conservateur lors d'une assemblée réunissant 800 personnes à la fin du printemps.

Dans sa convocation d'hier, le député Bernier indique avoir eu un entretien téléphonique avec Mme Campbell au cours duquel il a été informé que la première ministre n'endosserait pas sa candidature pour la prochaine campagne fédérale.

Quant au député Fontaine, le comité exécutif, le conseil d'administration et d'autres personnes particulièrement actives de l'Association conservatrice de la circonscription de Lévis doivent se réunir d'ici à jeudi pour discuter de ce dossier. M. Fontaine a expliqué hier, qu'il attendait la décision de Mme Campbell avant de commenter davantage.

Il n'est pas du tout exclu que le député Fontaine retourne à la pratique de la comptabilité.

Plus tôt hier, le ministre de la Justice et député de Bellechasse, Pierre Blais, un proche de Mme Campbell a dit lors d'une tournée dans sa circonscription que les députés qui ont des causes pendantes devant les tribunaux devraient prendre leurs distances d'avec le parti, un peu comme l'avait fait l'ex-ministre Marcel Masse il y a quelques années, quitte à revenir en politique plus tard, une fois que justice a été rendue.

Pour leur second tête-à-tête aujourd'hui

Campbell et Bourassa abordent la juridiction de la main-d'oeuvre

QUÉBEC — La pleine juridiction québécoise dans le champ de la main-d'oeuvre sera de nouveau, aujourd'hui, le plat de résistance du tête-à-tête entre Kim Campbell et Robert Bourassa, un dossier prioritaire pour ce dernier.

par ROGER BELLEFUEILLE
LE SOLEIL

La rencontre des deux chefs politiques est prévue pour 15 h 30, au bureau du premier ministre à l'édifice « J » de la Grande-Allée, suivie d'une conférence de presse conjointe, une heure plus tard.

Plus tôt, dans la matinée, la première ministre Campbell se sera offert un bain de foule dans le Vieux-Québec, dans le cadre d'une immersion française de quelques jours dans la Belle Province, mais aussi d'une tournée pré-électorale du pays.

Il s'agira de la deuxième rencontre des deux premiers ministres, la première s'étant déroulée au début de juillet, à Vancouver, à l'occasion d'un dîner informel auquel la nouvelle première ministre du pays avait convié ses homologues de toutes les provinces, à la veille de sa participation au sommet des sept pays les plus industrialisés, à Tokyo.

À l'occasion de ces agapes, boudées par le premier ministre ontarien, le premier ministre Bourassa était revenu à la charge auprès de celle qui venait de remplacer Brian Mulroney pour qu'Ottawa cède au Québec l'exclusivité de ce dossier.



La première ministre Kim Campbell et l'animatrice de télévision Julie Snyder semblaient bien s'amuser, hier, sur le plateau, lors du passage de Mme Campbell à la populaire émission « L'Enfer, c'est nous autre ».

N'eût été, par ailleurs, du rejet de l'Accord de Charlottetown, la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre, un contenu de plusieurs décennies, auraient été reconnus constitutionnellement comme un champ de compétence exclusivement provinciale.

Vendredi dernier, c'était au tour du chef de l'opposition, Jacques Parizeau, de supplier le chef du gouvernement québécois de se tenir debout à l'occasion de la rencontre d'aujourd'hui, et de réclamer avec fermeté de Kim Campbell le rapatriement de tous les

pouvoirs dans ce secteur dont les chevauchements Ottawa-Québec sont estimés, en une période de contraintes budgétaires tous azimuts, à quelque 200 millions \$ par année.

D'ailleurs, dès demain, le chef péquiste rencontrera les médias pour faire connaître ses réactions sur les résultats connus de ce tête-à-tête Campbell-Bourassa. Ce

point de presse précédera un caucus des députés du PQ dont l'ordre du jour portera essentiellement sur la stratégie péquiste lors des prochaines élections fédérales dont l'annonce du déclenchement ne saurait tarder. Ce caucus sera aussi l'occasion d'accueillir un nouveau membre, Roger Bertrand, élu lors de l'élection partielle dans Portneuf, le 5 juillet.

UN CONSEIL...

Pour évaluer avec justesse vos chances de succès dans un procès éventuel, quel qu'il soit,

ne faites rien sans consulter...

**LES AVOCATS
GUY BERTRAND
et associés**

Québec

524-5898

La justice a un prix... mais raisonnable!

Au Québec, Roger St-Hilaire

Le vrai visage de la vente stratégique depuis 20 ans

Vendeurs, représentants, conseillers, gérants de vente...

Vous voulez vendre?

Vous augmenterez vos ventes, vos revenus et vous accroîtrez votre clientèle en apprenant comment conclure vos ventes, répondre aux objections, planifier votre temps, justifier vos prix et prospecter.

QUÉBEC 16-17 août 93
2-3 septembre 93

MONTREAL 19-20 août 93
16-17 septembre 93

CHICOUTIMI 20-21 septembre 93

SHERBROOKE 27-28 septembre 93

Informez-vous sur nos séminaires de gérance de vente, nos séminaires privés et nos conférences.

COURS DE VENTE (418) 626-7498
région de Québec

Inscrivez-vous : 1-800-463-7246
partout en province

(418) 626-6264
télécopieur

Visa et MasterCard acceptées

LE PLUS PETIT PAIEMENT GARANTIE

LA MAISON CHRYSLER DE CHARLESBOURG RÉAGIT À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

VOICI LE MEILLEUR PLAN DE FINANCEMENT DE TOUTE L'INDUSTRIE

La Maison Chrysler de Charlesbourg est le seul concessionnaire Chrysler de la région de Québec autorisé à vous offrir le plan Prêt-rachat Royal de la Banque Royale, mode de financement exclusif qui nous donne un avantage considérable sur nos concurrents. Il nous permet de vous offrir, en même temps, un **taux d'intérêt très bas et les importants rabais de Chrysler.**

PRIX SANS SURPRISE Tout est inclus

- Plan d'or 5 ans/115 000 kilomètres
- Vidanges d'huile à vie
- Frais de gestion
- Taxe d'accise sur climatiseur
- Taxe fédérale
- Taxe provinciale
- Transport et préparation
- Rabais Chrysler inclus
- * 3 ans/115 000 km sur Colt

COLT 2 PORTES 1993

N° 31017
2 portes, 12 soupapes, et beaucoup, beaucoup plus. Ailleurs, mensualités moyennes pour ce financement : 231 \$ par mois, 60 mois.

CHEZ NOUS

194\$ par mois
60 mois tout inclus
Différence de 37 \$ par mois

COLT 4 PORTES 1993

N° 30999
Tout nouveau modèle à la fine pointe de la technologie, puissant moteur de 12 soupapes. Ailleurs, mensualités moyennes pour ce financement : 282,90 \$ par mois, 60 mois.

CHEZ NOUS

244\$ par mois
60 mois tout inclus
Différence de 36,90 \$ par mois

SUNDANCE 1993

N° 31041
4 portes, automatique, climatiseur, puissant moteur de 2,5 litres, très bien équipé. Ailleurs, mensualités moyennes pour ce financement : 312,58 \$ par mois, 60 mois.

CHEZ NOUS

244\$ par mois
60 mois tout inclus
Différence de 68,58 \$ par mois

DAKOTA CLUB CAB 1993

N° 30757
Automatique, plusieurs options incluses. Ailleurs, mensualités moyennes pour ce financement : 399,17 \$ par mois, 60 mois.

CHEZ NOUS

322\$ par mois
60 mois tout inclus
Différence de 77,17 \$ par mois

LASER SPORT 1993

N° 30842
Un véhicule sport extraordinaire à un prix incroyablement bas. Ailleurs, mensualités moyennes pour ce financement : 354,82 \$ par mois, 60 mois.

CHEZ NOUS

277\$ par mois
60 mois tout inclus
Différence de 77,82 \$ par mois

ACCLAIM OR 1993

N° 30861
Très bien équipée avec climatiseur, ensemble or inclus et groupe 22-E. Ailleurs, mensualités moyennes pour ce financement : 363,10 \$ par mois, 60 mois.

CHEZ NOUS

299\$ par mois
60 mois tout inclus
Différence de 64,10 \$ par mois

Prêt-rachat Royal

Exemple : taux d'intérêt de 8,25%, 24 000 kilomètres gratuits par année, financement après approbation par le service du crédit. Promotion d'une durée limitée.

N°	STOCK	MODÈLE	FINANCE	RENTREZ LE MOIS	COÛT AN	ENCLER DÉTAILED
30999	2114	COLT	13 300*	247*	4	
31017	2114	COLT	10 800*	197*	4	
30861	2114	ACCLAIM	17 150*	300*	4	
30757	2114	DAKOTA	18 940*	350*	4	
31041	2114	SUNDANCE	13 900*	257*	4	
30842	2114	LASER	15 010*	282*	4	

* 1000\$ constant inclus au valeur d'échange équivalente.

L'ÉVÈNEMENT N° 1 CHRYSLER C'EST POUR VOUS

LA MAISON CHRYSLER de Charlesbourg

5070, boul. du Jardin, Charlesbourg 622-4700

IN-WEAR

MARINE & BLANC

Place Ste-Foy (près d'Eaton)
650-5222
Les Galeries Chagnon, Lévis
835-0757
Place du Saguenay, Chicoutimi
698-0558

AUTOMNE 1993

ÉDITORIAL

Privatisation
ou vente
de feu ?

Dans une entrevue publiée la semaine dernière, le président de la Société d'investissement Desjardins, M. Raymond Gagné, confirmait que des rencontres exploratoires avaient eu lieu avec des représentants du gouvernement du Québec en vue d'une prise de participation dans la Société des alcools du Québec. Les réflexions de M. Gagné révèlent une improvisation de la part du gouvernement et fait craindre une vente de feu.

Au moment où la crise financière le force à remettre en question des services publics, il n'est pas anormal que le gouvernement du Québec revoie son rôle dans la production et la distribution des vins et des alcools.

Pour des raisons historiques et de commodité fiscale, la SAQ détient encore le monopole d'importation et de distribution des vins et des spiritueux. Elle possède également une importante usine d'embouteillage à Montréal, un irritant aux yeux de l'industrie privée.

Les consommateurs sont plutôt satisfaits des services et de la gamme des produits offerts par la SAQ. Ils grognent au sujet des prix, mais c'est là le résultat d'une taxation excessive. Le réseau des succursales a donc une valeur certaine, bien qu'il souffre des lourdeurs découlant de conventions collectives trop généreuses.

Une privatisation intelligente devrait tirer partie des forces de la structure actuelle de la SAQ plutôt que de la démanteler par une vente de garage où les canards boiteux ne trouveront pas preneurs. Refont même surface des projets des coopératives de travailleurs, chers à l'ex-ministre péquiste Rodrigue Biron, un concept qu'on croyait enterré depuis l'arrivée des libéraux.

Il est légitime que le Mouvement Desjardins s'intéresse à certaines succursales de la SAQ, bien que cela surprenne de la part d'une société qui vient de vendre Culinar à des intérêts américains.

Mais les propos de M. Gagné atteignent le comble du ridicule lorsqu'il déclare que le Mouvement Desjardins pourrait même prendre le contrôle de la SAQ... avec l'aide d'autres sociétés d'État, la Caisse de dépôt et de placement et la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Ce serait une façon à peine déguisée de se servir des fonds publics pour transférer le monopole de la SAQ au Mouvement Desjardins. Pourquoi ne pas y ajouter une subvention de la Société de développement industriel, pendant qu'on y est !

La vente d'une partie des actions de la SAQ est souhaitable, à plusieurs égards. Mais le gouvernement du Québec devrait se fonder sur les mêmes principes d'efficacité, d'équité et de transparence qui l'avaient guidé dans les privatisations de 1986-1987 conduites par l'ex-ministre Pierre Fortier.

Les contribuables québécois sont collectivement propriétaires du capital de la SAQ. Pourquoi ne pas leur permettre de détenir directement ces actions ? D'autres monopoles, comme Bell Canada, sont des sociétés publiques, mais qui doivent rendre des comptes au CRT. La Régie des permis des alcools pourrait défendre les intérêts des consommateurs auprès de la SAQ.

Cette dernière maintiendrait une taille d'envergure internationale. Elle devrait bien sûr resserrer sa gestion et dégager un profit satisfaisant pour des actionnaires privés, puisque les titres seraient cotés en bourse.

Le ministre des Finances serait forcé, de son côté, de fixer un taux transparent de taxation sur les boissons alcooliques et non plus le camoufler en dividendes. Ce serait plus clair et plus efficace pour tout le monde.

MICHEL AUDET

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef
J.-JACQUES SAMSONVice-président exécutif:
DENIS CLICHEPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUESDirecteur de l'édition:
MICHEL AUDET

Réplique

L'allocation de départ : privilège justifié ?

par YVES MARTIN

(Lettre à M. Laurent Laplante)

On vient de porter à ma connaissance votre chronique parue dans LE SOLEIL du 18 juillet dernier. On n'a pas eu trop de peine à identifier l'ancien recteur de l'Université de Sherbrooke auquel vous faisiez allusion dans votre texte commentant l'allocation de départ versée à l'ex-sous-ministre de la Justice du Québec.

Madame Lysiane Gagnon avait évoqué plus directement mon nom, en commentant le même événement, dans sa chronique de La Presse du 3 juillet. Le fait me concernant ayant eu lieu en 1981, il y a 12 ans, je me dis que vous avez tous deux une bonne mémoire, ou de bons dossiers, ou un intérêt particulier pour ma carrière, ce qui m'honorait, ou bien, plus simplement, vous auriez-on de quelque officine gouvernementale ou ministérielle (libérale, bien entendu) rafraîchi la mémoire à toutes fins utiles : je me pose la question.

Pourquoi citer mon cas en particulier ? Sans doute parce que c'est le seul qui ait été rendu public, alors que plusieurs anciens cadres d'universités ont

bénéficié de l'application d'un règlement analogue. Depuis au moins une vingtaine d'années, l'université Laval et l'université du Québec, par exemple, ont, comme l'Université de Sherbrooke en 1980, un règlement prévoyant une indemnité correspondant à une année de traitement à être versée aux cadres supérieurs qui quittent l'établissement en fin de mandat (ceux qui y demeurent ont droit à une année sabbatique avec plein traitement, sauf erreur).

Le règlement a dû s'appliquer, j'imagine, au moment du départ de Robert Després de la présidence de l'Université du Québec ou de celui de Larkin Kerwin du rectorat de l'Université Laval, qu'on a retrouvés tous deux dans des fonctions de haut rang dans l'administration fédérale. Et à nombre d'autres qui ont occupé de nouveaux postes dans le secteur public ou parapublic ou des postes très bien rémunérés dans le secteur privé. On peut à bon droit contester le bien-fondé du règlement ou de pratiques en vigueur dans les universités sans mettre en cause, directement ou indirectement, la crédibilité ou l'intégrité d'une personne en particulier.

Revenons au cas de l'ancien recteur de l'Université de Sherbrooke auquel vous attachez

une attention spéciale comme votre collègue de La Presse. Il est exact que j'ai reçu l'équivalent d'une année de traitement (non pas de 16 mois comme le laisse entendre madame Gagnon) au moment où j'ai quitté l'Université de Sherbrooke, après six ans de rectorat, pour devenir le directeur général fondateur de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail — poste qui, je le note au passage, ne comportait pas de garantie de permanence.

J'ai accepté l'indemnité de 73 566 \$ (le chiffre a été publié dans les journaux du temps) avec hésitation et réticence, comme pourraient en témoigner les vice-recteurs et le secrétaire général qui étaient mes plus proches collaborateurs. On m'a incité à l'accepter en faisant valoir le règlement adopté sur recommandation de personnes extérieures et le fait que j'avais auparavant droit à ce privilège que les cadres quittant les autres universités, notamment l'université Laval et l'université du Québec. Le versement de l'indemnité a, tout à fait normalement, fait l'objet d'une communication au conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke.

J'ai donc accepté l'indemnité et en ai fait un placement judicieux grâce aux bons offices

d'un comptable ami de l'université. J'ai, à vrai dire, apprécié la rente annuelle que j'en retire tout particulièrement lorsque, pour ne pas rester « sur une tablette » pendant les années du nouveau régime Bourassa à un salaire initial de quelque 90 000 \$ (j'étais revenu à Québec à titre de sous-ministre des Relations internationales, en septembre 1984, poste qu'on m'a demandé de quitter très tôt après l'élection du 2 décembre 1985), j'ai décidé de prendre une retraite prématurée ne m'assurant que 60 % de mon traitement, alors que, entre autres obligations, j'avais encore trois de mes six enfants aux études.

Je suis bien conscient qu'en tout état de cause je bénéficie d'un privilège, comme bon nombre d'autres ex-cadres supérieurs. Privilège justifié ? La question est ouverte. Entre-temps, j'atténue les scrupules que je devrais, semble-t-il, avoir en considérant qu'en 20 ans, j'aurai payé en impôts, à même la rente tirée de l'indemnité placée à plus de 19 % (nous sommes en 1981 !) un montant probablement supérieur de 20 % à celui de l'indemnité.

M. Yves Martin est actuellement conseiller spécial au cabinet du chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale.

Témoignage

Vous avez vendu notre langue

par LAURENT LEMAY

(Lettre à M. Claude Ryan)

Avec votre loi 86, vous donnez l'image d'un policier qui rétablit l'ordre selon les lois et règlements. Ces lois et règlements sont ceux énoncés par un quelconque comité du parti qui cherche par tous les moyens à se maintenir au pouvoir, alors que votre responsabilité est politique dans ce domaine et se doit de promouvoir et de faire respecter la culture québécoise — dont la langue française.

La presque égalité dans les sondages de popularité des partis (libéral, péquiste) vous incite-t-elle à tenter de rehausser davantage votre image auprès des adversaires innés de l'autre parti (les Anglo-Québécois) ? Néanmoins, je ne croyais pas que vous pouviez aller si loin : « vendre notre langue ». C'est comme vendre sa mère, c'est ignoble. Le français, c'est la langue des Québécois, c'est notre distinction parmi les 250 millions d'habitants en Amérique du Nord.

L'histoire du Canada démontre qu'au fil des décennies le bilinguisme imposé des années 1960 et 1970 a donné des résultats mitigés. Pour un individu, c'est une richesse d'être bilingue, mais pas au détriment de ne pas protéger notre culture de souche française.

Les Franco-Ontariens, les Franco-Manitobains et tous les francophones hors Québec ont subi l'assimilation malgré la

courageuse résistance exprimée par ces petits groupes. Le bilinguisme, c'est l'affaire des Canadiens français... rien d'autre.

Par cette loi, vous aidez à l'assimilation des francophones dans un Canada de plus en plus majoritairement unilingue anglophone. Vous êtes en train de vendre notre langue, la langue d'un peuple de 5,5 millions de francophones regroupés dans le dernier bastion francophone en Amérique du Nord.

N'avez-vous pas un peu de fierté d'être francophone... ? Ou est-ce votre vœu d'obéissance instinctive proféré au comité qui dirige le parti qui a pris prépondérance sur les valeurs de vos racines ? C'est à n'y rien comprendre.

Vous avez imposé une loi qui va à l'encontre de la volonté de la majorité des Québécois et vous avez profité de la période du pire contexte économique pour l'imposer ; alors que la préoccupation des Québécois est axée sur les conséquences du manque de travail.

Vous ne pourrez pas bernier tout le monde tout le temps, M. Ryan. Je crois que vous êtes dépassé par les événements et que votre loi 86 représente très bien le malaise d'un manque de logique et du reniement du caractère distinctif de notre société québécoise.

À la retraite depuis deux ans, M. LeMay est très préoccupé par le fait français. Il demeure à Deschailons.

Votre Opinion

Le paradis

Quand nous faisons un pèlerinage, nous vivons une journée du ciel.

À la suite à ce qui est arrivé à Lac-Bouchette le 16 juillet dernier, une réflexion de quelques personnes du troisième âge : « Qu'est-ce que ça donne de faire un pèlerinage pour aller se faire tuer ? »

Cette phrase dénote une détresse et une solitude intérieures. Notre société est perturbée par toutes sortes de slogans à la mode qui sont des pièges et finalement détournent de l'objectif essentiel : le paradis... ce bonheur qui ne finit pas.

Continuons dans la foi de nos ancêtres à faire des pèlerinages pour discerner la Lumière qui conduit sur le chemin de la Vie éternelle.

« En chacun, il y a du bon et du moins bon : le Seigneur nous invite à faire croire le bon au maximum, tout en luttant contre le mal qui cherche à étouffer notre vitalité. » Lorraine Lebland Beauport

Invalidité et BS

J'aimerais comprendre l'ar-

charnement du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu... de la Formation professionnelle à s'en prendre aux assistés.

Je ne suis pas un paresseux, je désire ardemment travailler. Je suis issu d'un milieu aisé, je suis scolarisé, bilingue et cultivé. Mais voilà, la maladie m'a frappé violemment. Se retrouver BS n'est pas un cadeau, c'est l'enfer !

Alors si je suis trop malade pour travailler, qu'est-ce que je fais dans les méandres du ministère de la Main-d'œuvre ?

Si les personnes qui souffrent d'une maladie dégénérative comme moi recevaient leur prestation d'une autre instance gouvernementale, ce serait faciliter, entre autres, leur recherche d'un logement convenable.

Croyez-moi, avoir grandi à Sillery et se retrouver pauvre, c'est (peut-être) plus difficile que d'avoir toujours été pauvre.

Raymond Gariépy Québec

La grande débâcle

Après avoir bien cloué la nacelle au sol, après l'épisode

Charlottetown, voici que le gouvernement Bourassa s'efforce de jeter encore du lest, encore plus de lest : le ministre André Bourbeau est prêt à abandonner aux mains d'Ottawa l'idée d'une gestion québécoise de l'assurance-chômage en échange de la pleine gestion des programmes de formation de la main-d'œuvre. La belle affaire ! D'une fois à l'autre, je m'étonne toujours de l'incommensurable aptitude qu'a ce gouvernement à donner sa chemise en espérant ainsi en préserver les boutons, à troquer sa bicyclette contre un morceau de fromage.

Je m'étonne toujours de la conduite de ce gouvernement, mais à vrai dire je me demande bien pourquoi : son aptitude à tout mettre sens dessus dessous, cul par-dessus tête, est démontrée presque quotidiennement. La politique de la grande débâcle, il la connaît, il maîtrise. Comme pas un. C'est sans précédent au Québec. Jusqu'ici, dans notre histoire, aucun gouvernement n'avait élevé le renoncement sur l'autel de ses grandes réalisations politiques.

Dans la politique Bourassa, pas de regard sur le passé et

guère de conception du futur. Ce gouvernement s'est enfoncé dans un présent, le sien propre, qu'il voudrait faire croire éternel. La pensée est étroite. C'est que ce gouvernement est fait d'hommes minces. M. André Bourbeau est assurément un membre de ce gouvernement.

En dilapidant à tous vents la volonté d'exercice de pouvoirs de l'Assemblée nationale, en diminuant toute la dynamique du Parlement, la portée de ses gestes, de ses actions, on encourage un affaiblissement politique qui se répercute sur l'ensemble du social, qui le mine, le rongé. Le gouvernement Bourassa prépare des lendemains difficiles, bien difficiles.

L'attitude du ministre Bourbeau, au diapason de celle de la grande famille ministérielle libérale, n'offre qu'un exemple du manque de perspective de ce gouvernement. Nous pourrions, presque indifféremment, parler de M. Elkas, de Mme Robillard, de M. Ryan ou d'un autre M. Rémillard : avec le portrait de l'un, on obtient une transcription à peu près fidèle de l'autre, et vice versa.

Jean-François Nadeau Québec

Paul Watson accusé d'avoir éperonné un chalutier



Cette photo inédite montre le « Cleveland Amory » au moment où il éperonne le chalutier cubain, au large de Terre-Neuve.

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Le militant écologiste Paul Watson a été libéré sous un cautionnement de 10 000 \$, hier, après que trois accusations de méfait eurent été portées contre lui.

M. Watson en a aussitôt profité pour mettre son navire (le Cleveland Amory) à la disposition de toute personne désirant s'opposer à la pêche de navires étrangers sur la pointe du banc de Terre-Neuve, à l'extérieur de la zone de 200 milles des côtes canadiennes.

Le 24 juillet dernier, l'environnementaliste a éperonné le chalutier cubain Rios Los Casos avec son navire de 1400 tonnes, à environ 400 kilomètres à l'est de Terre-Neuve.

L'écrivain Farley Mowat a fourni la moitié du cautionnement, disant qu'il y avait longtemps qu'il éprouvait de l'admiration pour M. Watson.

M. Mowat a signalé l'ironie de la situation. Il y a quelques an-

nées, M. Watson était honni à Terre-Neuve, parce qu'il s'opposait à la chasse aux phoques. Il passe aujourd'hui pour un héros, parce qu'il lutte contre la pêche à la morue à outrance.

Manifestation

Des dizaines de pêcheurs ont manifesté devant le palais de justice, hier, pour réclamer la libération de M. Watson. Après sa remise en liberté, ils l'ont entouré pour le féliciter.

« Ça ne m'a jamais fait ni chaud ni froid d'être détesté, d'être pardonné ou d'être aimé, a déclaré l'écologiste. Nous faisons cause commune ici : la protection de la morue et d'autres espèces, qui sont menacées. Mais je n'approuverai jamais la chasse aux phoques. »

M. Watson n'a pas caché qu'il avait recherché l'arrestation par les policiers de la GRC. « C'est de cette façon qu'il faut procéder, a-t-il dit. Rendre une question controversée pour qu'elle soit débattue publiquement devant la cour par la suite. »

Implantation d'une loterie vidéo Trois groupes s'unissent pour les appels d'offres

MONTREAL (PC) — Le groupe montréalais IST et deux autres entreprises québécoises ont établi un partenariat avec un des plus grands fournisseurs de produits de loterie pour répondre aux appels d'offres de Loto-Québec touchant l'implantation d'une loterie vidéo dans la province.

Le groupe IST est une société de services informatiques spécialisée dans l'intégration de systèmes.

Les deux autres sociétés sont Technologies LG ltée, de Laval, une entreprise de haute technologie spécialisée dans l'assemblage électronique et l'intégration de systèmes et Future Electronique inc., de Pointe-Claire, un des plus grands distributeurs au monde de composantes électroniques.

Le projet de loterie vidéo peut entraîner des retombées initiales de plus de 2 millions \$ à IST, en vertu de son association dans ce dossier avec Video Lottery Consultants Inc., le plus important fabricant de terminaux pour loteries vidéo en Amérique du Nord.

Environnement Subvention de 2 millions \$

SAINTE-FOY (PC) — Le ministre de l'Environnement du Québec, Pierre Paradis, a autorisé hier l'attribution d'une aide financière de près de 2 millions \$ pour soutenir un projet de recherche dans le domaine des technologies environnementales.

La compagnie John Meunier inc., de Montréal, spécialisée dans le traitement des eaux, a obtenu ces fonds pour un projet d'une durée de cinq ans, qui vise à développer des techniques qui permettent de réduire la pollution provoquée par les débordements des eaux d'orage.

Le projet vise à réduire de plus de 50 % les rejets de coliformes fécaux dans les cours d'eau et de 75 % les rejets de métaux lourds.

On prévoit également réduire la fréquence des débordements des eaux d'orage.

Outils d'information sur la formation professionnelle

QUÉBEC — Pour la première fois, les jeunes du Québec auront à leur disposition des outils d'information présentant, de façon intégrée, l'information sur les programmes de formation professionnelle et technique offerts au secondaire et au collégial. Il s'agit d'une publication du ministère de l'Éducation, « Mot de passe », et d'une série de 23 fiches sur les divers secteurs de formation. Tirée à 90 000 exemplaires, elle comporte notamment une série d'entrevues avec des diplômés de ces programmes, ainsi qu'avec des personnes qui les emploient.

VLC fournit en effet des produits de loterie vidéo à 12 organismes aux États-Unis, en Islande et en Australie.

FABULEUSE HISTOIRE D'UN ROYAUME			
1 jour : 30, 31 juillet, 1er, 5, 6, 7, 8 août, autocar, 120\$ par personne dîner, souper, guide et croisière			
CHARLEVOIX 22 août	CHÂTEAU-MONTBELLO (dîner) 15, 22 août		
Les meilleures tables:	Rigaud, sanctuaire N.D. Lourdes, Fort		
Dîner: Hôtel Tadoussac	Chambly, maison Louis-Joseph		
Souper: Manoir Richelieu	Papineau, souper à Trois-Rivières,		
Visites: Centre Marin, maison Charron, Vieille	autocar, guide, taxes.		
Chapelle, autocar, guide sans			
110\$ par personne	110\$ par personne		
Montréal, Blodôme ou Jardin	14 août, 100\$		
botanique, Imax, dîner, souper	14 août, 99\$		
Les Baleines, Charlevoix, dîner, souper			
VOYAGES SOLANGE GOULET			
CHARLESBOURG 626-8966	QUÉBEC 681-1456 - 1-800-463-6940	SAINTE-FOY 657-2004	

DU NOUVEAU

MONROE

WALKER

TRW

chez **FREINS** SPECIALITES LITEE **D'AUTO** et camion

Québec: (418) 626-5276 / FAX (418) 626-7843 / Sans-frais 1-800-463-4394
Sainte-Foy: (418) 872-3751 / Chicoutimi: (418) 696-3330

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

HYUNDAI VOUS EN OFFRE BEAUCOUP PLUS POUR VOTRE ARGENT

11 995 \$*



**SONATA GL 1993
TRANSMISSION
AUTOMATIQUE
SANS FRAIS
(OU RABAIS ÉQUIVALENT)***

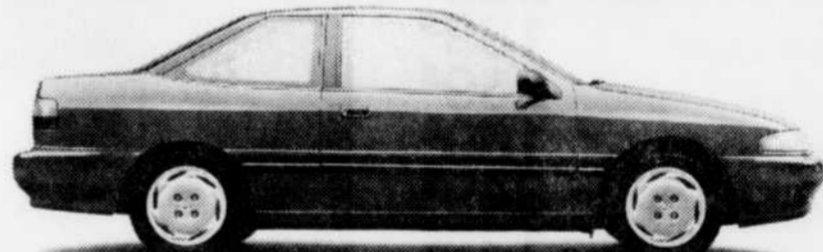
À moins de dépenser une petite fortune, la plupart des fabricants automobiles vont vous offrir le strict minimum. Mais maintenant, pendant l'événement "Beaucoup plus pour votre argent" de Hyundai, vous en obtenez beaucoup plus avec cette berline familiale de grandeur intermédiaire, assemblée au Québec, qui offre luxe et puissance :

- Moteur de 2 litres à 16 soupapes et DACT
- Système de son avec radio AM/FM SE et lecteur de cassette
- Direction servo-assistée
- Pneus radiaux Michelin toutes saisons
- Suspension indépendante aux 4 roues.

**L'UNE DES MEILLEURES GARANTIES DE L'INDUSTRIE:
5 ANS/100 000 KM (ÉLÉMENTS PRINCIPAUX).
ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES,**
incluant : • Livraison d'essence • Changement de roue
en cas de crevaison • Déverrouillage • Remorquage.

*Offre d'une durée limitée, en vigueur le 5 juillet 1993. Sonata GL 1993 à partir de 11 995 \$. Scoupe modèle de base à partir de 10 495 \$. Immatriculation, transport, préparation et taxes en sus. Les prix indiqués sont les PDSF moins les rabais promotionnels. * Renseignements chez les concessionnaires.

10 495 \$*



**SCOUPE 1993
TRANSMISSION
AUTOMATIQUE
SANS FRAIS
(OU RABAIS ÉQUIVALENT)***

Vous en obtenez aussi beaucoup plus pour votre argent avec notre populaire coupé sport 2 + 2, récemment classé parmi "les meilleurs achats" en fait de voitures importées par Motor Trend. Parmi ses caractéristiques :

- Nouveau moteur haute-énergie "Alpha"
- Pneus radiaux toutes saisons
- Banquette arrière à dossier rabattable 60/40
- Système de son avec radio AM/FM SE et lecteur de cassette
- Suspension indépendante aux 4 roues.



HYUNDAI
On évolue à votre avantage

Luxoto Inc.

484, Côte Joyeuse
St-Raymond
1-800-463-3818

Hyundai St-Georges

105 55, 1ère Avenue
St-Georges Est
Comté de Beauce 228-8814

Porlier Automobiles Inc.

100, Napoleon
Sept-Îles 962-1828

Automobiles Léviq Ltée

144, rte. Kennedy
Lévis 833-7140

Montmagny Hyundai

150, boul. Taché ouest
Montmagny 248-7877

Gaspésie Auto Inc.

Route 132
Bonaventure ouest
Bonaventure 534-2191

M. Lessard Ltée

659, boul. St-Joseph
Québec 623-5471

Rivière-du-Loup Hyundai

289, Témiscouata
Rivière-du-Loup 862-8144

Automobiles des Îles

1199 Chemin Lavernière
Cap-aux-Meules, Québec
986-5566

St-Foy Hyundai

2650, Dalton
St-Foy 654-9292

Rimouski Hyundai

375, boul. Ste-Anne
Pointe-au-Père 724-2231

Garage Jean-Roch Thibeault

909 MGR de Laval
Baie St-Paul 435-2379

Hyundai Laurier Station

164, boul. Laurier
Laurier Station
728-4044

Baie-Comeau Hyundai

163, boul. LaSalle
Baie-Comeau 296-8824

Ruby Auto Inc.

2272, rue Notre-Dame Nord
Thetford Mines 338-4665

Centre Hyundai

1605 boul. Henri Bourassa
Québec 522-3738

Automobiles Hyundai Matane

1560 du Phare Ouest,
Matane 562-4444

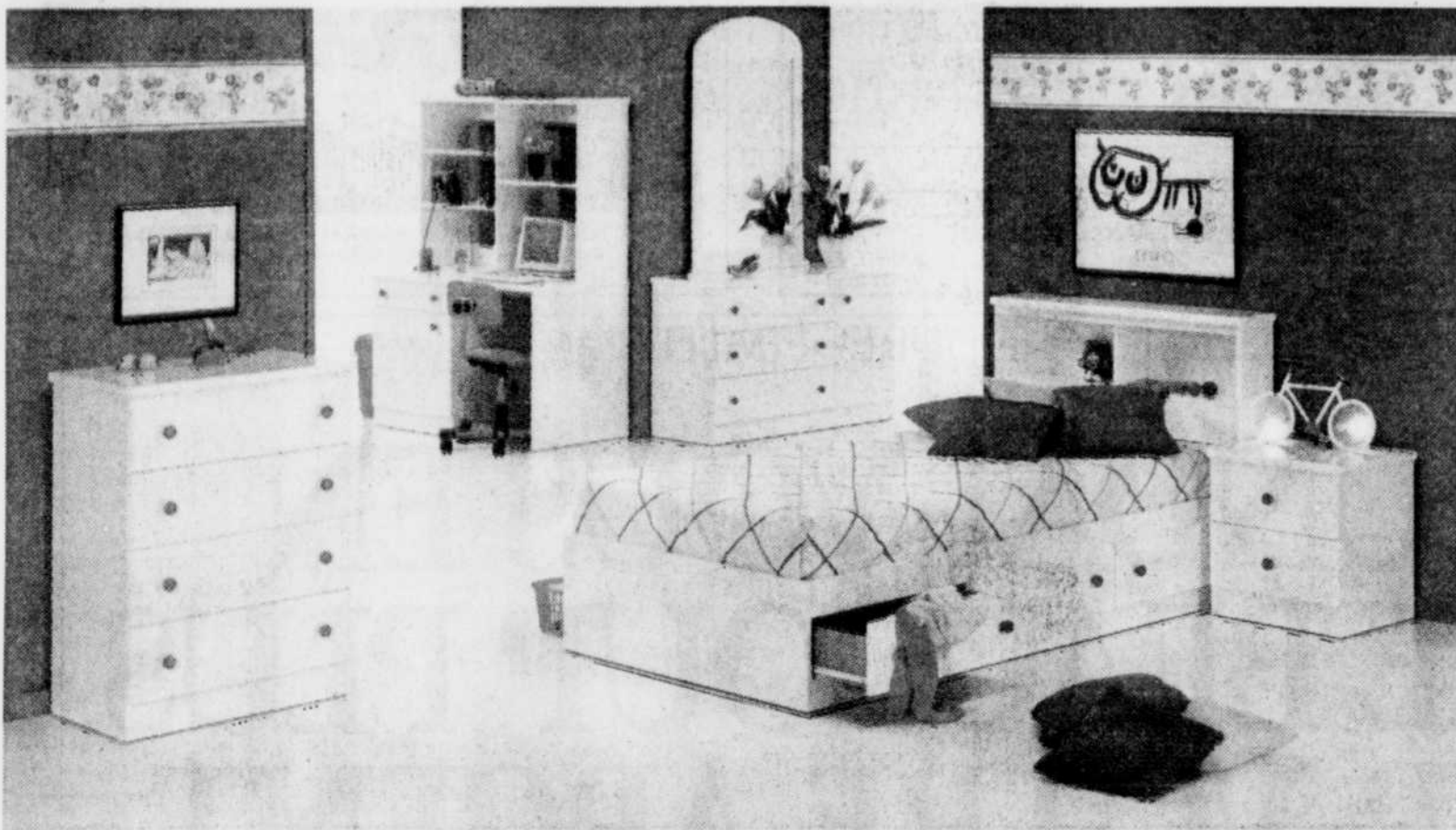
Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

TANGUAY EN PREMIER

POUR LES PRIX - LA QUALITÉ - LE CHOIX - LE SERVICE

AUCUN COMPTANT - AUCUN INTÉRÊT - AUCUN PAIEMENT

COMMENCEZ À PAYER
L'AN PROCHAIN
12 JANVIER 1994



LES INDUSTRIES DE LA RIVE SUD LTÉE

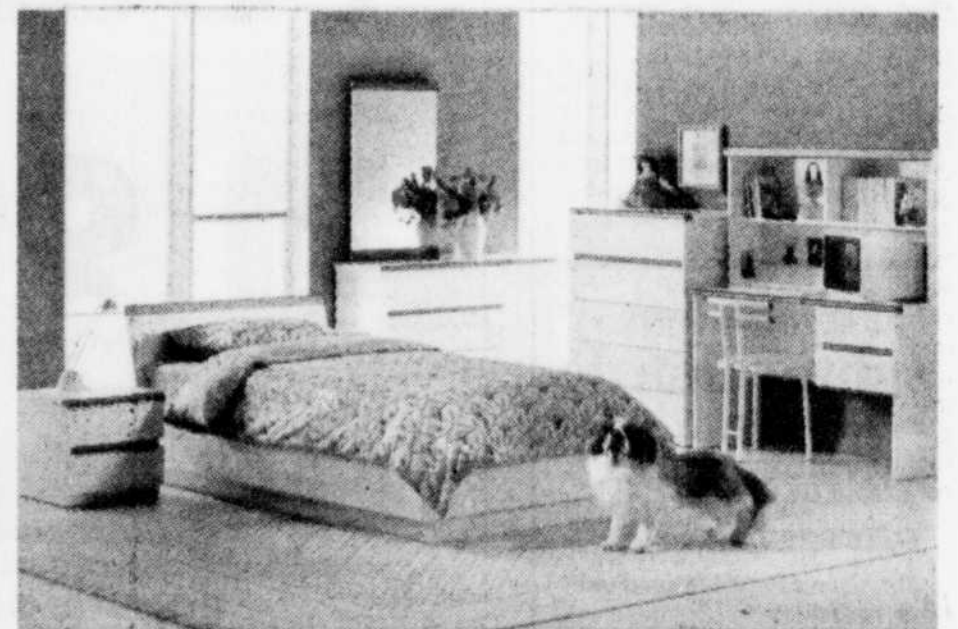
Mobilier de chambre juvénile
mélamine blanche seulement

Bureau double	229\$	Huche	109\$
Commode 4 tiroirs	179\$	Lit matelot	219\$
Table de chevet	99\$	Miroir	89\$
Secrétaire	219\$	Tête de lit de type bibliothèque	99\$

qualité
ideal

Mobilier de chambre juvénile en merisier naturel

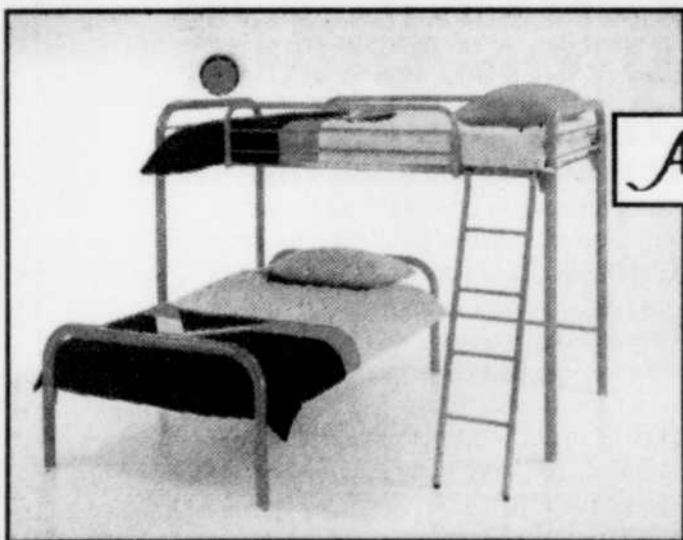
Bureau double	269\$
Commode 5 tiroirs	269\$
Table de chevet	139\$
Secrétaire	269\$
Huche	169\$
Lit matelot	349\$
Miroir	139\$
Chaise	99\$



CAPEQ

Mobilier de chambre juvénile au fini texturé avec applique

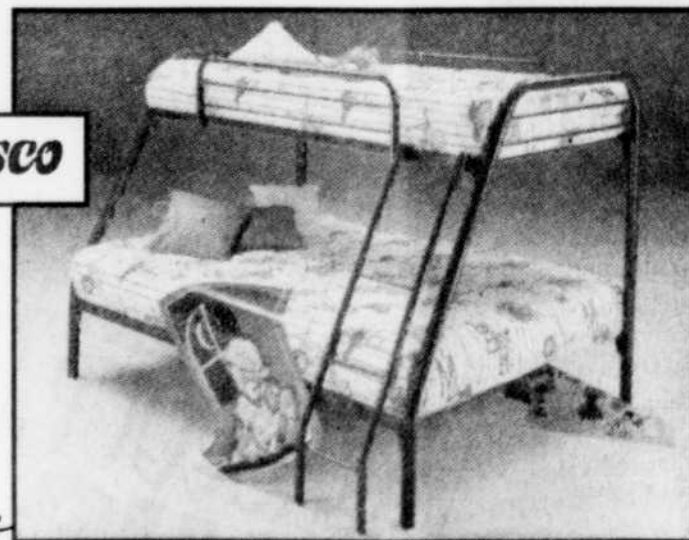
Bureau double	299\$
Commode 5 tiroirs	199\$
Table de chevet	129\$
Secrétaire	219\$
Huche	109\$
Lit matelot	299\$
Miroir	109\$
Tête de lit	89\$



Amisco

Lit tubulaire de 2'' transformable en lit superposé ou côte à côte 39''
Choix de couleurs
matelas en sus

339\$



Lit superposé 39'' et 54'' en tubulaire de 2''
Couleurs disponibles : blanc, bleu, rouge
matelas en sus

259\$

POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

NOS MAGASINS SERONT FERMÉS LE DIMANCHE DU 4 JUILLET AU 15 AOÛT INCLUSIVEMENT

A M E U B L E M E N T S
TANGUAY

Cartes de crédit acceptées.
* Sous réserve de l'approbation du service de crédit. Ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE!

LÉVIS:
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
833-4511

BEAUPORT:
535, boul. Ste-Anne
667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ormière
871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Ste-Anne (route 132)
COMTÉ DE RIMOUSKI
725-4411

LIVRAISON ET SERVICE:
QUÉBEC: **847-4411**
TROIS-RIVIÈRES: **(819) 373-1111**
RIMOUSKI: **725-4411**